

secrétaire d'État aux Affaires extérieures, face à l'éclatement du conflit entre l'Égypte et Israël, menant au déploiement d'une force internationale sous la bannière de l'ONU, les opérations de maintien de la paix de l'ONU se sont multipliées et raffinées, et la participation du Canada est demeurée constante. Plus de 100 000 Canadiens ont participé jusqu'à maintenant à plus de 40 missions. Il semble donc naturel que cet engagement se traduise maintenant par une contribution, intellectuelle et matérielle, démesurée si nécessaire, au développement de la justice. Les principes fondamentaux qui assurent la légitimité et l'efficacité du droit pénal canadien sont exportables et ces principes ne peuvent être véhiculés uniquement par la promotion d'idées au sein de réunions diplomatiques. Ils doivent être promus par l'entremise d'un engagement dans la question et d'une présence réelle sur le terrain. Il s'agit là d'un plan d'action qui se situe à la croisée des grands axes de la présence du Canada dans le monde. Un pays riche en matières premières intellectuelles, humaniste et audacieux.

Gary Bass, dans son excellent ouvrage publié tout récemment sur la politique des tribunaux internationaux pour crimes de guerre (*Stay the Hand of Vengeance: The Politics of War Crimes Tribunals*, Princeton University Press, 2000) traite habilement du gouffre entre les idéaux nationaux et la politique étrangère, en particulier aux États-Unis. Il préconise l'inverse. Se basant sur certaines études récentes en sciences politiques, il souligne que dans certains domaines la politique étrangère des États constitue un prolongement de leurs engagements sociaux fondamentaux comme nation. Il réfère, par exemple, à une étude qui démontre que les États les plus généreux au niveau de l'aide humanitaire sont ceux qui ont à l'interne les programmes également les plus généreux d'aide sociale. Transposant cette prémisse au niveau de ce que j'appellerais l'exportation des programmes de promotion de la paix, Bass nous dit ceci, aux pages 17 et 18 :

*I argue that liberal ideals make liberal states take up the cause of international justice, treating their humbled foes in a way utterly divorced from the methods carried by illiberal states.*

*What does this mean for war crimes tribunals? If a war crimes tribunal is victors' justice, it makes a difference who the victors are. Victorious legalist liberal states tend to operate abroad by some of the same rules they observe at home. A trial, the supreme legalistic act, wrote liberal political theorist*